

TPFP - Technicien de Maintenance Industrielle (ex CQPM 137)

Formation continue

Durée

60 jours

Lieu

Mantes-la-Ville

Que faire après la formation?

Poursuite d'études :

- Titre Pro TSMI (Technicien Supérieur en Maintenance Industrielle)
- BTS MSP (Maintenance des Systèmes de Production)
- BTS MSEF (Maintenance des Systèmes Énergétiques et Fluidiques)
- BTS MSAE (Maintenance des Systèmes Ascenseurs et Élévateurs)

Types d'emplois visés :

- Technicien / Technicienne d'installation d'équipements industriels
- Technicien / Technicienne d'installation industrielle
- Technicien / Technicienne de maintenance d'équipements d'exploitation
- Technicien / Technicienne de maintenance d'équipements de production
- Technicien / Technicienne de maintenance en équipements industriels
- Technicien / Technicienne de mise en service d'équipements industriels
- Technicien / Technicienne de maintenance process
- Technicien / Technicienne de maintenance industrielle polyvalente
- Technicien / Technicienne de maintenance industrielle

Support

Fascicule, e-learning, etc...

Coût

350 € HT/jour + 530 € HT forfait de certification

Domaines de formation

Maintenance - Robotique

N° Cert. : MQ 1996 0137 R/I

Niveau de Qualification: 4

Catégorie : B

Type: CQPM/CQPI

Le technicien en maintenance industrielle assure des missions de maintenance préventive et curative sur des équipements pluri technologiques et tous types d'appareils de production, il détecte les pannes et établit un diagnostic en amont de son intervention, il procède alors à la réparation ou au changement de la pièce ou de l'appareil défectueux ou il fait appel à des prestataires extérieurs si nécessaire, puis il procède aux nouveaux réglages et effectue les contrôles et tests avant la remise en service. Au terme de ses interventions, il consigne les opérations effectuées. Il est également sollicité afin d'optimiser et améliorer la sécurité et les performances des matériels et équipements qui sont dans son périmètre de responsabilité.

Objectifs

- Diagnostiquer des pannes
- Organiser des interventions de maintenance
- Réaliser des interventions de maintenance
- Contribuer à l'amélioration continue

Programme détaillé

RNCP39210BC01 - Réalisation d'une intervention de maintenance préventive

1. Contrôler l'état de fonctionnement d'un équipement industriel pluri technologiques
2. Réaliser une intervention de maintenance préventive sur un équipement industriel pluri technologiques

RNCP39210BC02 - Réalisation d'une intervention de maintenance corrective

1. Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un équipement industriel pluri technologiques
2. Réaliser une intervention de maintenance corrective sur un équipement industriel pluri technologiques

RNCP39210BC03 - Contribution à la maintenance améliorative

1. Exploiter les informations collectées relatives à l'équipement industriel pour proposer une amélioration technique
2. Participer à une action de progrès relative à l'équipement industriel

Moyens pédagogiques

- Systèmes mécaniques et automatisés,
- Chaînes de conditionnement et ligne de production avec ou sans robot (médicament, savon, gel hydroalcoolique...)

TPFP - Technicien de Maintenance Industrielle (ex CQPM 137)

Formation continue

RNCP

39210

Prérequis

Savoir lire et écrire le français

Débutant accepté

- Logiciels de schématisation et de simulation,
- GMAO, supervision, ERP,
- Bancs de câblage et de réalisation individuelle (bancs "IFTI"),
- Matériels d'électricité, de mécanique, de pneumatique, d'hydraulique et d'automatisme
- PC individuel,
- Mallettes et systèmes didactiques,
- Analyse vibratoire et thermographie.

Modalités de suivi et d'évaluations

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'évaluation en situation professionnelle réelle : elle s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité. Celle-ci s'appuie sur :

1. Une observation en situation de travail

2. Des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat –

3. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

4/ L'entreprise donne un avis au regard du référentiel d'activités.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

TPFP - Technicien de Maintenance Industrielle (ex CQPM 137)

Formation continue

La certification professionnelle peut être obtenue par capitalisation des blocs de compétences. En cas de validation partielle, le candidat aura la possibilité de se présenter, dans un délai de 5 ans, à de nouvelles actions d'évaluations au bloc de compétences qui lui permettront de valider l'intégralité de la certification professionnelle. La réinscription du candidat sera effectuée par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme de formation, ou directement par le candidat en personne.

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de Handicap

Veuillez consulter notre [démarche handicap](#)

Une question ? Besoin d'un accompagnement ?

Nos conseillers sont là pour vous guider :

Téléphone : 09 86 03 50 71 - Email : contact@aforp.fr

Dernière mise à jour : 16/06/2026